

## PORTS DE PLAISANCE : ET MAINTENANT ?

LAURENCE BOTTERO



Ils sont 135, rien que sur la côte allant de Marseille à Monaco. Entre les préoccupations environnementales, le bouleversement apporté par les start-ups, la fiscalité... les ports de plaisance ne naviguent pas qu'en eaux calmes.

Avec 60 000 anneaux à flots, 125 M€ de chiffre d'affaires et 800 emplois directs, PACA est la première région de France en terme de capacité. A cela il faut ajouter les atouts géographiques, évidemment. Ces deux éléments cumulés disent aussi ô combien les ports de plaisance ont tout intérêt à être modernes, attentifs à l'évolution de la demande, de la législation... C'est bien ce que dit Véronique Tourrel, la présidente de l'Union des ports de plaisance PACA, qui a été très active notamment en ce qui concerne la mise en place d'une Charte de développement durable. Des ports propres et bien entretenus, c'est toujours plus attrayant... "75 % à 80 % des ports sont équipés de pompes à eaux noires et à eaux grises". Ajouté à cela, "les plaisanciers ont eu une vraie prise de conscience". Sur le point environnemental, le cap est maintenu.

**BONNE PÊCHE**

Les ports, évidemment, ne vivent pas en autarcie, ni même sur une île et sont donc directement en interaction avec leur environnement économique. Et pour éviter de ramer sur le plan économique, Véronique Tourrel redit tout le bien qu'elle pense de l'animation et de l'attractivité que représentent non seulement les étals des pêcheurs le matin mais aussi les marchés artisanaux aux autres moments de la journée.

*"Nous encourageons les ports à favoriser les marchés locaux (puisque ce sont les ports qui distillent les autorisations NDLR). La vente à quai organisée par les pêcheurs fait partie de l'économie de circuit court", précise Véronique Tourrel.*

Pile dans l'air du temps.

Autre thème qui ne doit pas noyer le poisson, celui de la loi - en gestation - qui concerne les bateaux hors d'usage, demeurant à quai, et qui représentent à la mer ce que les épaves de voitures sont à la route. *"Un projet de loi actuellement en préparation prévoit de transférer la propriété, au bout d'un an et un jour, aux ports. Nous sommes très favorables à cela", souligne Véronique Tourrel, qui ne serait pas mécontente de voir le projet être définitivement adopté.*

## QUAND L'INNOVATION N'A PAS TOUT BON

Autre sujet, davantage préoccupant, est celui de l'innovation. En effet, les idées toutes neuves et qui bouleversent les habitudes, c'est bien mais cela représente aussi des inconvénients pour les professionnels de la gestion des ports de plaisance. Dans le viseur : les start-ups qui ubérisent le secteur.

*"Nous nous préoccupons des nouveaux comportements des plaisanciers. Nous sommes en train de passer d'une économie de la propriété à une économie de partage", souligne Véronique Tourrel.*

*"Nous observons ce changement et nous nous adaptons, mais les locations de bateaux pour des hébergements la nuit par exemple posent des problématiques de sécurité et d'assurance".*

Et puis ce n'est pas vraiment être dans les clous, car le Code des ports maritimes stipule que le titulaire d'une place au port n'a pas le droit de la sous-louer. *"L'interdiction totale n'est pas la bonne réponse économique", précise Véronique Tourrel. Reste à trouver celle qui ne laissera pas les nouveaux acteurs innovants au creux de la vague.*